

Pierre PAPROCKI

commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD

commissaire
aux comptes

Virginie GASSMANN-ROY

commissaire
aux comptes

6 faubourg de Besançon
90000 BELFORT
tél. 03 84 21 16 29
est-audit@sodecc.fr



S4 NORD
FRANCHE-COMTÉ

MEMBRE INDÉPENDANT

FORCE
d'EXPERTS

La Force du Collectif. L'Expertise en Partage.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport sur les comptes annuels : 24 pages

Présenté à :

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association
Association DAC FC
Dispositif d'Appui à la coordination Franche-Comté
Association loi 1^{er} juillet 1901
3 Allée de l'Ile aux Moineaux
25000 BESANCON

par

Cécile BUESSARD,
Commissaire aux Comptes, associée

SARL de commissariat aux comptes au capital de 8 000 € inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon.
RCS Belfort TC 434 138 079 • Code APE 6920Z • TVA intracomm FR02 434 138 079

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**Association DAC FC
Dispositif d'Appui à la Coordination Franche-Comté
Association loi 1^{er} juillet 1901
3 Allée de l'Ile aux Moineaux
25000 BESANCON**

Mesdames et Messieurs les Membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectués l'audit des comptes annuels de l'association DAC FC relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues, de leur correcte traduction dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que de l'adéquation de l'information fournie dans l'annexe desdits comptes.

Nous avons vérifié que les procédures mises en œuvre par la société pour se conformer aux dispositions du règlement relatif à la modernisation des états financiers (notamment en matière de présentation, d'évaluation et d'information) étaient adaptées et appliquées de manière effective. Nos contrôles ont porté sur l'adéquation des méthodes comptables retenues, la cohérence des informations fournies, ainsi que sur la traçabilité et la fiabilité des processus de production des états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport moral et des autres documents adressés aux membres de votre association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.



VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AUDINCOURT, le 2 juin 2026

Pour EST AUDIT SARL :
Cécile BUESSARD,
Commissaire aux Comptes, associée.



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 425	9 425		161
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	385 071	267 291	117 780	120 739
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TITRES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	36 242		36 242	28 709
	TOTAL (III)	430 738	276 716	154 022	149 609
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	11 896		11 896	
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés				2 476
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	53 817		53 817	56 606
	Charges constatées d'avance	109 586		109 586	80 543
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 653 786		1 653 786	1 733 203
	TOTAL (IV)	1 829 085		1 829 085	1 872 827
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 259 823	276 716	1 983 107	2 022 436
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				36 242	28 709
(2) dont créances à plus d'un an					



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	142 006	142 006
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	647 692	420 833
	Excédent ou déficit de l'exercice	(38 967)	226 859
	Total des fonds propres (situation nette)	750 731	789 698
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	65 030	98 147
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	815 761	887 845
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	96 557	127 903
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	96 557	127 903
Provisions	Provisions pour risques	248 000	263 778
	Provisions pour charges	81 217	96 301
	Total des provisions	329 217	360 079
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	3 077	2 946
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 633	103 077
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	592 861	533 337
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		7 250
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	741 571	646 610
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 983 107	2 022 436
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	741 571	643 664
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	165	210
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	86 983	30 564
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	5 641 078	5 663 711
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	30 862	110 604
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	31 345	15 593
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	4 463	11
	Total des produits d'exploitation	5 794 896	5 820 693
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	374	331
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 453 179	1 230 923
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	357 944	327 453
	Salaires	2 723 051	2 767 699
	Cotisations sociales	1 259 990	1 231 263
	Dotation aux amortissements et dépréciations	47 088	59 853
	Dotation aux provisions		15 778
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	51 709	44 727
	Total des charges d'exploitation	5 893 335	5 678 027
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(98 439)	142 666



Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(98 439)	142 666
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		21 007	29 320
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			21 007	29 320
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			21 007	29 320
RESULTAT COURANT avant impôts			(77 433)	171 986
	Produits exceptionnels		38 466	54 993
	Charges exceptionnelles			121
RESULTAT EXCEPTIONNEL			38 466	54 872
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			5 854 368	5 905 007
TOTAL DES CHARGES			5 893 335	5 678 148
EXCEDENT ou DEFICIT			(38 967)	226 859
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TO TAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 983 107** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **5 854 368** euros
 - un total charges de **5 893 335** euros
 - dégage un résultat de **-38 967** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de l'**Association DAC-FC** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 983 107** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 854 368** euros et un total **charges** de **5 893 335** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-38 967** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Application du référentiel ANC 2022-06 : changement de présentation des états financiers au titre de l'exercice 2025

A compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 et conformément au règlement ANC 2022-06, seules les opérations suivantes sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, notamment les provisions réglementées et les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable si l'impact est comptabilisé en résultat plutôt qu'en capitaux propres ;
- Les corrections d'erreurs sauf s'il s'agit de corriger une écriture imputée sur les capitaux propres.

Les opérations suivantes sont donc depuis le 1er janvier 2025 reclassées dans le résultat d'exploitation, sauf si elles sont liées à un événement majeur et inhabituel.

Les différents impacts sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 sont les suivants :



Règles et Méthodes Comptables

Poste concerné	Présentation dans les états financiers clos au 31 décembre 2025	Montant du poste dans les états financiers clos au 31 décembre 2025	Présentation dans les états financiers clos au 31 décembre 2024	Montant du poste dans les états financiers clos au 31 décembre 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	Comptabilisation dans un compte de classe 747 dans le poste « Autres produits d'exploitation »	33 117 € (ex # 777)	Comptabilisation dans un compte de classe 777 dans le poste « Produits exceptionnels »	54 993 € (777 en 2024)
Remboursement des assurances	Comptabilisation en chiffre d'affaires	4 293 € en autres produits	Dans le poste transfert de charges	20 221 € (791 dans les comptes 2024)
Remboursement de frais de formation	Comptabilisation en diminution des salaires	90 342 € en réduction des salaires, en compte 649	Dans le poste transfert de charges	55 610 € (791 dans les comptes 2024)
Remboursement des IJSS et avantages en nature salarial	Comptabilisation en diminution des salaires et charges sociales	39 307 € pour les IJSS, 8 872 € pour les avantages en nature et 950 € pour les frais de carburant en réduction des charges de personnel	Dans le poste transfert de charges	29 195 € (791 dans les comptes 2024)

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.



Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est inscrite en fonds dédiés.

Celle relative au compte de cet exercice s'établit à 96 557 € est relative à la sécurisation du parc informatique.

Indemnité de fin de carrière

L'indemnité de fin de carrière est évaluée à 300 071 €. La méthode de calcul retenue est la méthode prospective (méthode des unités de crédit projetées) avec pour principale hypothèses :



Règles et Méthodes Comptables

- Mise à la retraite des salariés par l'employeur
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de charges patronales moyens : 57,19 %
- Taux d'évolution salarial moyen : 2 %
- Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies : 3 %

Effectifs

Au 31 décembre 2025, les effectifs s'établissent comme suit :

- Femmes : 77
- Hommes : 13

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit en compte de charge s'établit à 11 479 € TTC.



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	9 425					9 425
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 425					9 425
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	79 575					79 575
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	317 482		43 968		55 955	305 495
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	397 058		43 968		55 955	385 071
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	28 709		7 533			36 242
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 709		7 533			36 242
TOTAL		435 192		51 501		55 955	430 738



Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			9 264	161		9 425
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			9 264	161		9 425
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			27 750	8 725		36 475
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			248 570	38 202	55 955	230 816
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				276 319	46 927	55 955	267 291
TOTAL				285 583	47 088	55 955	276 716



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	360 079		30 862	329 217
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	360 079		30 862	329 217
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	360 079		30 862	329 217
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				30 862	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	36 242	36 242	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	1 511	1 511	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	52 306	52 306	
	Charges constatées d'avance	109 586	109 586	
TOTAL DES CREANCES		199 645	199 645	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	3 077	3 077		
	Fournisseurs et comptes rattachés	145 633	145 633		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	237 447	237 447		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	349 582	349 582		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 832	5 832		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	741 571	741 571		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		131			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	142 006				142 006
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	420 833	226 859			647 692
Excédent ou déficit de l'exercice	226 859	(226 859)		38 967	(38 967)
Situation nette	789 698			38 967	750 731
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	98 147		47 752	80 869	65 030
Provisions réglementées					
TOTAL	887 845		47 752	119 836	815 761



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
FONDS DEDIES PAERPA FONDS DEDIES E-SANTE FONDS DEDIES FIR FORMATION FONDS DEDIES CH. FONCTIONNEM	127 903		31 345			96 557	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	127 903		31 345			96 557	



Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	205 900		47 752	158 148
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	205 900		47 752	158 148
Quotes-parts virées au compte de résultat	107 754	33 117	47 752	93 118



Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		5 607 961				5 607 961
Subventions d'investissement						
TOTAL		5 607 961				5 607 961



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		109 586	109 586
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			109 586



Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 288	11 526	37 761	327,6
Dettes fiscales et sociales	428 799	374 902	53 897	14,38
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	478 086	386 428	91 658	23,72



Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	52 306	52 499	(192)	-0,37
TOTAL	52 306	52 499	(192)	-0,37

